



Chers Parents,

ABSENCES ET RETARDS

[Article R511-11](#)

« L'obligation d'assiduité mentionnée à l'article [L. 511-1](#) consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers. Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention. »

Nous constatons **un nombre important d'ABSENCES et de RETARDS NON JUSTIFIES.**

En cas d'absence ou de retard, les élèves doivent **REVENIR OBLIGATOIREMENT** avec des JUSTIFICATIFS ECRITS ET SIGNES PAR VOUS en Vie Scolaire. **Votre signature vous engage.**

Malgré le Règlement intérieur et le suivi effectué par la Vie Scolaire, **les ABSENCES et les RETARDS NE SONT PAS JUSTIFIES EN TEMPS ET EN HEURE.**

Des mesures sont prévues afin de rétablir une situation favorable à l'acquisition des connaissances :

- 1/ Convocation des parents par les CPE
- 2/ Lettre d'Avertissement dès 4 ½ journées d'absence et Signalement au RECTORAT
- 3/ Commission Educative et Dossier d'Assiduité pour le RECTORAT
- 4/ Conseil de Discipline pour Absentéisme
- 5/ Signalement au PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous constatons qu'un certain nombre d'élèves se présentent au collège avec un jean noir.

Nous vous rappelons que, selon la page 6 du carnet de correspondance, le jean BLEU est de rigueur.

Nous vous invitons à remédier à la situation et à **veiller au respect de la tenue réglementaire.**

Pour les familles qui rencontrent des difficultés, nous veillons dans la discrétion à les aider. **Faites-nous confiance** (Direction/CPE/Assistante Sociale/ Psy En etc.)

Nous travaillons ensemble et en équipe à la réussite de vos enfants par la CO-EDUCATION.

AVEC VOUS, nous avancerons.

La Direction